

WE ARE YOUR DOL



Department
of Labor

A proud partner of the American Job Center network

APPLIQUER POUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Les allocations d'assurance-chômage

QUI PEUT RECEVOIR DES ALLOCATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE ?

Si vous avez travaillé à New York, vous pourriez être éligible à recevoir des allocations d'assurance-chômage. Vous devez :

- Avoir perdu votre emploi sans faute de votre part
- Avoir suffisamment de revenus antérieurs provenant d'un emploi pour établir une demande
- Être prêt, désireux et capable de travailler immédiatement
- Être activement à la recherche d'un emploi et maintenir un registre (en ligne ou par écrit) de vos efforts

Si vous n'êtes pas certain d'être qualifié, vous devez tout de même présenter votre demande le plus tôt possible. Nous déterminerons si vous êtes admissible. Pour plus d'informations au sujet de l'éligibilité, veuillez consulter le Chapitre 2 de notre livre de prestataire au dol.ny.gov/unemployment-insurance-claimant-handbook.

COMMENT PUIS-JE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR OBTENIR DES ALLOCATIONS ?

La façon la plus rapide et la plus sécuritaire de déposer une demande (introduire une demande) pour des allocations d'assurance-chômage est sur notre site Web au <https://unemployment.labor.ny.gov>.

Vous devrez utiliser un identifiant NY.gov. Les instructions pour créer un identifiant NY.gov se trouvent sur la page d'accueil. Si vous avez des difficultés à créer ou à accéder à votre identifiant NY.gov, consultez les instructions figurant sur la page d'accueil, consultez les Questions fréquentes de NY.gov ou appelez le **800-833-3000** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Vous pouvez déposer une demande en ligne :

- Du lundi au jeudi entre 7h30 et 19h30
- Vendredi entre 7h30 et 17h00
- Les fins de semaine entre 00h01 le samedi jusqu'à 19h00 le dimanche

Vous pouvez également déposer une demande par téléphone, sans-frais au **888-209-8124** entre 8h00 et 17h00 du lundi au vendredi. Appuyer sur le 9 pour obtenir des services de traduction. Utilisateurs de TTY / TDD : appelez un opérateur relais au **800-662-1220** et demandez à l'opérateur d'appeler le **888-783-1370**. Utilisateurs de vidéo ou d'autres types de service de relais contactez votre opérateur relais et demandez à l'opérateur relais d'appeler le **888-783-1370**.

QU'AI-JE BESOIN POUR DÉPOSER UNE DEMANDE ?

- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre permis de conduire de l'État de New York ou votre numéro de carte d'identification du véhicule (si vous disposez des deux)
- Votre adresse postale complète et code postal
- Un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre entre 8h00 et 17h00 du lundi au vendredi
- Votre numéro de carte de résident étranger (Alien Registration Card) (Si vous n'êtes pas un citoyen des États-Unis et disposez d'une carte)
- Les noms et adresses de tous vos employeurs au cours des 18 derniers mois, incluant ceux dans d'autres États
- Le numéro d'enregistrement de l'employeur ou le Numéro d'identification d'employeur fédéral (Federal Employer Identification Number) (FEIN) de votre employeur le plus récent (le FEIN se trouve sur vos formulaires W-2)
- Vos copies des formulaires SF8 et SF50, si vous étiez un employé du gouvernement fédéral
- Votre formulaire de départ le plus récent (DD 214), si vous étiez dans l'armée

Vous pouvez déposer une demande sans avoir besoin de tous ces documents. Toutefois, les informations manquantes peuvent retarder votre premier paiement.

Si vous ne pouvez imprimer les pages Web, soyez sûr d'avoir un papier et crayon pour copier les informations.

Si vous déposez une plainte en ligne et souhaitez que vos prestations soient déposées directement dans votre compte, vous devrez avoir sur vous un chèque avec votre code bancaire et numéro de compte chèque inscrits.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR DE L'AIDE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Si vous souffrez d'un handicap ou d'un problème linguistique et avez besoin d'aide pour déposer votre demande, un ami ou membre de la famille peut vous aider. Toutefois :

- Vous devez être avec votre assistant chaque fois qu'il vous aide et utilisez votre NIP
- Vous êtes responsable des actes de votre assistant
- Si vous n'êtes pas présent lorsque votre assistant vous aide, vous pouvez être passible de pénalités, y compris la suppression des allocations

COMMENT DEMANDER MES ALLOCATIONS HEBDOMADAIRES/ CERTIFIER LES ALLOCATIONS ?

Une fois que vous avez présenté votre demande, vous devez demander vos allocations hebdomadaires chaque semaine dans laquelle vous êtes au chômage. Vous pouvez le faire en ligne au site <https://unemployment.labor.ny.gov> ou en appelant notre ligne de téléphone Tel-Service gratuite au **888-581-5812**.

Lorsque vous réclamez des allocations hebdomadaires, on vous posera une série de questions. Il est important de répondre à ces questions avec honnêteté, car vous certifiez au Département du Travail que vos réponses sont vraies et correctes. C'est pour cela que le processus est appelé « Certification des allocations. »

La semaine, aux fins de l'Assurance-chômage, court du lundi au dimanche. La plupart des personnes demandent des allocations hebdomadaires pour la semaine précédente à partir du dernier jour de la semaine (dimanche). Toutefois, vous avez jusqu'au samedi suivant pour le faire.

Selon la loi, la première semaine de votre demande est une semaine de carence. Vous ne recevrez pas d'allocations pour cette semaine, mais vous devez être prêt, désireux et capable de travailler et à la recherche d'un emploi.

QUAND VAIS-JE COMMENCER À RECEVOIR DES ALLOCATIONS ?

Il y a un délai de trois à six semaines, à partir de la date à laquelle vous remplissez votre demande, pour que vous recevez votre premier paiement ; c'est le temps nécessaire pour examiner et traiter votre demande. Vous ne recevrez pas d'allocations pendant cette période. Si vous êtes jugé éligible, vous recevrez toutes les allocations qui vous sont dues.

COMMENT RECEVRAIS-JE MES ALLOCATIONS ?

Si vous avez fait une demande d'assurance-chômage en ligne, on vous a demandé si vous souhaitiez recevoir vos allocations par dépôt direct ou par carte de débit. Si vous avez fait votre demande par téléphone, vous recevrez vos allocations par carte de débit. Les allocations ne peuvent plus être payées par chèque.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Une fois que vous déposez votre demande d'allocations, vous recevrez un avis de Détermination d'allocations monétaires par la poste. Veuillez le lire immédiatement. Il vous indiquera si vous avez suffisamment de revenus pour être admissible ou non à l'Assurance-chômage. Il vous indiquera également quoi faire si tous vos revenus ne sont pas indiqués sur l'avis. Important : La Détermination des allocations monétaires ne signifie pas que vous êtes garanti de recevoir des allocations. Elle vous indique simplement si vous avez suffisamment de revenus pour être admissible. Si vous répondez à toutes les exigences, vos allocations commenceront alors par la suite. Si vous êtes jugé inéligible, vous recevrez une lettre de notre part.

Vous pourriez perdre vos allocations si vous ne maintenez pas votre adresse et votre numéro de téléphone à jour. Le courrier de l'Assurance-chômage n'est pas transmis par le bureau de poste.

Veillez renvoyer tous les questionnaires immédiatement afin que toute allocation due ne soit pas retardée ou refusée.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Veillez consulter l'Assurance-chômage : Le Manuel du demandeur au dol.ny.gov/unemployment-insurance-claimant-handbook pour obtenir plus d'informations au sujet des thèmes abordés dans la fiche d'explication. Ce Manuel vous sera envoyé si vous acceptez de le recevoir lorsque vous déposez votre demande.

Les Questions fréquemment posées se trouvent sur notre site Web au dol.ny.gov/claimant-frequently-asked-questions.

Si vous avez une question spécifique au sujet de votre demande ou de son statut, veuillez nous transmettre un message sécurisé au <https://unemployment.labor.ny.gov>. Connectez-vous à votre compte en ligne et cliquez sur l'icône de l'enveloppe en haut à droite de la page Mes Services en Ligne. Ou appelez notre Centre d'attention téléphonique au **888-209-8124**. Lundi et le lendemain d'un jour férié sont les jours les plus chargés pour les appels téléphoniques. Le jeudi et vendredi sont moins achalandés.